

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Levesque](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6e25cdad2c36a8b4359e2eec>

Date d'obtention : 2021-01-29 21:23:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- rencontrer le jeune auteur du signalement et la victime avec une attitude bienveillante et les rassurer quant au protocole Sexto
- 2-évaluer la situation de sextage: amorce, nature, intention (malveillant/impulsif), distribution (ou étendue)
- 3-vérifier les différentes informations recueillies auprès des autres jeunes impliqués, s'il y a lieu. s'assurer de leur confidentialité.
- 4-rencontrer l'instigateur, confisquer l'appareil, contacter immédiatement les services de police si intentions malveillantes et/ ou distribution; si impulsives sans distribution, poursuivre le protocole sexto vers la sensibilisation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1-L'importance de l'intention (impulsif ou malveillant) de l'instigateur;
- 2-étendue (ou non) des images;
- 3-importance du protocole afin d'avoir toutes les informations pour bien cerner la situation
(4-agir avec empathie et bienveillance avec les victimes et leurs familles; s'assurer de leur intégrité physique)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'intervention auprès de l'instigateur, car c'est à ce moment que nous devons juger s'il s'agit d'un acte impulsif sans grande étendue qui pourra être géré dans les murs de l'école avec la collaboration de tous (jeunes impliqués et famille) ou si nous devons contacter les policiers avec une perspective plus répressive.